

**Département
Des ARDENNES**

=====
**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

Conseillers de la Communauté
en exercice : 44

EFFECTIF LEGAL : 44

**Certifié affiché à la porte de la
Maison de la Communauté
Le 31.03.2023
Convocation faite
Le 22.03.2023**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT

**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 28 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, et le mardi vingt-huit mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2023, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Délibération
N°2023-03-029 Bis**

**Annule et remplace la
délibération n°2023-03-029 :
Changement des statuts
du Syndicat Mixte du SCoT
Nord-Ardennes**

Étaient présents : MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOLTE, Jean-Marie BARREDA, M^{me} Virginie ROGISSART, MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUX, Mathieu SONNET, André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, MM. Eric GUERINY, Robert ITUCCI, Claude WALLENDORFF, M^{me} Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Antoine DI CARLO, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS, M. Jean-Luc GRABOWSKI.

Absents excusés : M. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Bernard DEKENS), M^{mes} Liliane PASSEFORT (pouvoir à M. Mathieu SONNET), Angélique WAUTOT M. Jean-Claude GRAVIER (pouvoir à M^{me} Dominique FLORES), M^{me} Brigitte DUMON (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), M. Jean GUION (pouvoir à M^{me} Evelyne LAHAYE), M^{mes} Laure BARBE (pouvoir à M. Jacky DEVIN), Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS).

M. Daniel DURBECQ, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a accepté.

Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.

Considérant l'article 2 de ses statuts situant actuellement le siège du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne à l'adresse suivante : Pépinière d'entreprises - Parc d'Activités du Val de Vence, 8, Rue de l'Artisanat - 08000 CHARLEVILLE-MÉZIÈRES,

Considérant le transfert de l'ensemble des courriers à la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse en charge actuellement de la gestion administrative et financière du SCoT,

Considérant le lancement, par le Syndicat, du recrutement d'une personne pour la direction de la structure mettant fin prochainement à la mise à disposition de services de la Communauté de Communes pour la gestion administrative et financière du SCoT,

Considérant le positionnement du poste à SEDAN en vue de faciliter les échanges quotidiens et accroître l'efficacité du travail à mener,

Considérant l'invitation faite aux intercommunalités, lors du comité syndical du 6 mars 2023 à approuver la modification de la localisation du siège du syndicat mixte conformément aux dispositions de l'article L. 5211-20 du CGCT,

Considérant le délai de 3 mois dont disposent les membres du syndicat pour se prononcer sur la modification envisagée, l'absence de délibération dans ce délai valant avis favorable,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

* **approuve** la modification de l'adresse du siège du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardenne à l'adresse suivante : Mairie de SEDAN – 6 rue de La Rochefoucauld 08200 SEDAN.

Pour extrait conforme

Le Président
Bernard DEKENS

